

Les nouvelles de mars 2026 de la coordination nationale photorévoltée !

Sommaire

- p.2.....1/ La fable de « l’agrivoltaïsme » emportée par la bourrasque.
Par la coordination nationale photorévoltée.
Et communiqué de la Confédération Paysanne des Pyrénées-Orientales**
- p.3.....2/ Impacts des PFAS dans les centrales photovoltaïques. Synthèse
bibliographique**
- p.7.....3/ Photovoltaïque flottant. Synthèse bibliographique**
- p.84/ Obtenez toutes les informations sur le projet dès les premiers contacts entre
la mairie et le développeur.**
- p.9..... 5/ Lutttes locales**
A/ Sabotage dans les Hautes-Pyrénées
B/ Victoire contre TSE à en Mayenne : un conflit d’intérêt de la mairie sanctionné !
C/ Abandon d'Engie-green en Dordogne
- p.12.....6/ Un MWc rapporte 4500 euros par année aux collectivités locales**
- p.13.....7/ La chronique du Père Peinard. L’agrivoltaïsme, le passe-droit en costume
vert**

1/ La fable de « l'agrivoltaïsme » emportée par la bourrasque. Par la coordination nationale photorévoltée.

La récente tempête dans les Pyrénées-Orientales, a mis à terre les centrales de Sun'agri, fleuron mondial et inventeur de « l'agrivoltaïsme ». L'adaptation au changement climatique est pourtant son argument phare.

Lire la suite ici.

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2026/02/26/la-fable-de-lagrivoltaisme-emportee-par-la-bourrasque/>



Confédération Paysanne des Pyrénées-Orientales :
« Agri-voltaïsme » Adaptation, mal adaptation ?
Où en sommes nous ?

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/02/utf-8CP-Agri-voltaisme-et-tempete-Nils-1.pdf>

2/ Impacts des PFAS dans les centrales photovoltaïques. Synthèse bibliographique

2 mars 2026, V5

Ch. Marée, #ZéroIA

Lire ici :

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/09/19/ressources-diverses-biodiversite/#pv-PFAS>

Introduction

Les PFAS sont utilisés depuis longtemps dans une vaste gamme de biens de consommation, notamment les emballages alimentaires à emporter, les vêtements de pluie, les poêles à frire, les mousses anti-incendie, et beaucoup de produits industriels. Le futur scandale environnemental et sanitaire des PFAS et des pesticides (dont beaucoup sont des PFAS ou se décomposent en PFAS) se profile.

Le paradoxe qui consiste à encourager l'utilisation de substances chimiques PFAS nocives afin de créer des technologies capables de lutter contre le changement climatique suscite logiquement l'incompréhension.

Les scientifiques environnementaux affirment que les fluoropolymères qu'on retrouve dans les panneaux photovoltaïques, les éoliennes et les batteries nuisent à l'environnement tout au long de leur cycle de vie, et que la transition vers une énergie propre ne fera que perpétuer ce problème si elle repose sur les fluoropolymères.

Les industriels sont vent debout contre toute réglementation : « Les PFAS sont extrêmement utiles car ils assurent une excellente étanchéité et une protection optimale contre les intempéries », explique Jeffrey

Dintzer, avocat spécialisé en droit de l'environnement au sein du cabinet Alston & Bird. « Il n'existe pas vraiment d'alternatives chimiques aussi efficaces. » ¹

Mais alors même qu'une dynamique émerge (trop) lentement pour remplacer les PFAS dans les énergies renouvelables aux États-Unis, dans l'UE et ailleurs, un acteur clé du secteur est à la traîne : la Chine produit actuellement plus de 80 % des panneaux solaires mondiaux et une part presque équivalente des batteries pour véhicules électriques.

Résumé

Nos sociétés et les écosystèmes sont envahis de produits industriels toxiques : pesticides, PFAS, plastiques, métaux, particules fines, résidus médicamenteux. Nous fonçons tête baissée vers de nouveaux scandales sanitaires.

Il est inacceptable que les technologies susceptibles de lutter contre le changement climatique exploitent sans retenue et sans contrôle, les pires substances chimiques PFAS, toxiques pour l'environnement et la santé humaine.

Le premier scandale est celui-là : les industriels créent et utilisent depuis plus de 70 ans des milliers de substances chimiques de type PFAS, tout en connaissant parfaitement les périls encourus pour la santé des humains et des écosystèmes. De façon tout à fait naturelle et sans aucune remise en question, ils ont exploité ces mêmes molécules toxiques dans les technologies prétendues vertes, et notamment dans les 1,5 milliards de panneaux produits en 2025.

Le deuxième scandale réside dans l'absence presque totale de recyclage des panneaux, car seulement 10% de ces artefacts sont recyclés, les autres sont enfouis ou incinérés. Et lorsque le recyclage est organisé, il n'est pas propre et il n'est pas complet : en France, seuls 60% des panneaux sont collectés et 15% de ces panneaux sont brûlés ou mis en déchetterie. Et bien sûr, le recyclage est lui-même énergivore.

Les premières vagues importantes de panneaux à recycler vont arriver au début des années 2030, et manifestement l'industrie du recyclage n'est pas prête.

La Chine n'est pas encore engagée dans la production de panneaux sans

¹ The Newledge, Septembre 2024, <https://www.thenewledge.org/2024/09/debate-grows-over-whether-some-pfas-chemicals-have-a-place-in-clean-energy/>

PFAS, ce qui rend impossible tout recyclage propre. L'Europe et les Etats-Unis tentent bien de réglementer la diffusion des PFAS, quelques entreprises européennes et américaines produisent des PV sans PFAS, mais cette industrie représente moins de 5% de la production mondiale. Il est utile de rappeler ici que plus de 70% des mines de quartz (pour le silicium) sont situées en Chine, et environ 80 % des panneaux photovoltaïques sont fabriqués en Chine, avec un mix énergétique avant tout basé sur les énergies fossiles (la part du charbon en 2025 est encore de 55,5 %).

La France ne produit que 3% du silicium mondial, l'Europe produit moins de 2% des panneaux photovoltaïques (11 GW en 2025 alors qu'on a installé 600 GW au niveau mondial), donc l'Europe ne pèse pas malgré quelques velléités de modifier le cours des choses.

Les PFAS polymères exploités dans les panneaux solaires ne font pas l'objet de contrôle ni de restriction, car réputés à tort comme ayant peu d'impacts. Non seulement, ils sont peu étudiés, mais il est avéré qu'ils se décomposent sur la durée de vie des panneaux (25 à 35 ans), sous l'influence de l'eau, du vent, des contraintes climatiques, en molécules plus petites dont les impacts sur les écosystèmes sont avérés. C'est le troisième scandale de cette industrie.

La pollution des sols, de l'eau, de l'air est avérée pendant toute la durée du cycle de vie : fabrication des polymères, fabrication des panneaux, exploitation des centrales, élimination en fin de vie.

Sous la puissante influence des lobbies industriels, la récente réglementation européenne et française n'est que partielle et ne concerne pas les PFAS polymères (ni d'ailleurs les pesticides). Les industriels ont donc encore un boulevard devant eux pour de nombreuses années.

Tables des matières

Introduction 3

1. Que sont les PFAS et les dangers associés ? 4
2. Des PFAS dans les panneaux photovoltaïques ? 7
3. Pollutions aux PFAS à la fabrication, à l'exploitation et à l'élimination des panneaux 9
 - 3.1 Points clés 9
 - 3.2 Production des polymères fluorés PFAS 10
 - 3.3 Fabrication des panneaux 11

3.4 Utilisation des panneaux avec polymères fluorés PFAS	11
3.4.1 Le rôle des revêtements dans les modules PV et les conséquences	11
3.4.2 Quel est le volume de panneaux concernés ?	14
3.5 La fin de vie des panneaux	15
3.5.1 Deux chiffres clés	15
3.5.2 Extraits de l'étude "Recycling of solar panels – Comparison of scenarios for a more circular and safe economy"	20
3.5.3 Le recyclage en France	22
4. Impacts des centrales photovoltaïques sur les écosystèmes	24
4.1 Extraits de l'étude "Addressing chemical contamination from floating photovoltaic systems: the need for comprehensive analytical monitoring"	24
4.2 Études analysant l'impact des PFAS polymères sur l'agriculture	27
4.2.1 Potentiel de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire	27
4.2.2 Accumulation de substances perfluorées alkylées (PFAS) dans les plantes agricoles : une revue	29
4.2.3 Analyse exploratoire de fruits et légumes en exploitations agricoles	30
4.2.4 Les substances perfluorées alkylées affectent la croissance, la physiologie et le protéome racinaire des plants de maïs cultivés en hydroponie	30
4.3 Extraits d'une contribution au Sénat australien	30
5. La tentative européenne de réglementation des PFAS	33
5.1 Polymères PFAS : L'Agence Européenne de l'Environnement alerte sur les dangers de ces polluants éternels	33
5.2 Mais les producteurs de PFAS et les industriels de la filière font de la résistance	34
5.2.1 Chemours	35
5.2.2 3M	35
5.2.3 EVOLIS sur le projet de restriction des PFAS dans le cadre du règlement REACH	36
5.3 Loi PFAS de février 2025 et décret d'application de janvier 2026 : des engagements à minima	37
6. Pourtant, non, les PFAS ne sont pas nécessaires pour stopper le changement climatique	39
Conclusion	40
Sélection de références	42
Annexe	43

3/ Photovoltaïque flottant. Synthèse bibliographique

Ch. Marée, 26/02/2026, V6

Réalisé sans recours à l'IA

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/09/19/ressources-diverses-biodiversite/#pv-flottant>

1. Autosaisine du CNPN (juin 2024)
2. LPO Biodiversité et photovoltaïque (octobre 2022)
3. SOLAKE/FLOATIX : effets des centrales photovoltaïques flottantes sur la biodiversité aquatique et les écosystèmes lacustres (2020-2028)
4. Effets des centrales flottantes sur la biodiversité aquatique et le fonctionnement des plans d'eau de gravière (octobre 2025)
5. Impacts écologiques des centrales photovoltaïques flottantes sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes : Bilan des connaissances et travaux en cours (2025)
6. OFB : Photovoltaïque flottant (PVF) : quels impacts potentiels sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes lacustres ? (juin 2025)
7. CEREMA : Solaire flottant en Région Grand-Est. Synthèse des études d'impact et étude bibliographique des recommandations opérationnelles pour la biodiversité. Synthèse du rapport (mai – juin 2025)
8. Toten : Les enjeux environnementaux, sociaux et paysagers du photovoltaïque flottant (mars 2024)
9. Potential Interactions Between Birds And Floating Photovoltaic Solar Energy: Spatially Informed Species Vulnerabilities, Techno-Ecological Risks, And Sustainability Trade-Offs (décembre 2025)
9. Comité National de L'eau : Avis sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (octobre 2022)
10. Décisions des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs
11. "Addressing chemical contamination from floating photovoltaic systems: the need for comprehensive analytical monitoring" (juin 2025)
12. A global study of freshwater coverage by floating photovoltaics (janvier 2024)
13. Floating photovoltaics strongly reduce water temperature: A whole-lake experiment (février 2025)
14. Illuminating the Impact of a Floating Photovoltaic System on a Shallow Drinking Water Reservoir: The Emergence of Benthic Cyanobacteria (avril 2025)
15. An interdisciplinary literature review of floating solar power plants (mars 2025)

4/ Obtenez toutes les informations sur le projet dès les premiers contacts entre la mairie et le développeur.

Exemple de courriel, courrier, à envoyer.

« Monsieur le maire, mesdames, messieurs les élu.es,
par ce courriel nous vous demandons de nous transmettre tous les documents relatifs au projet photovoltaïque Enercoa sur les biens de section du Grand-mas. Notre demande comprend la correspondance entre la mairie et Enercoa, les compte-rendu de réunions, mais aussi l'intégralité du dossier envoyé à la préfecture afin de transférer la propriété des sectionnaux à la commune; ce dernier comprenant le nombre de signataires et l'intégralité des courriers-types nominatifs que vous avez distribués.

Ces documents entrent dans le champs des documents communicables. En effet selon l'article L. 300-2 du code des relations entre le public et l'administration (nous surlignons) :

« Sont considérés comme documents administratifs, au sens des titres Ier, III et IV du présent livre, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, les documents produits ou reçus, dans le cadre de leur mission de service public, par l'État, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission. Constituent de tels documents notamment les dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions, codes sources et décisions». Pour exemple, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), dans son Avis n° 20233013 du 22 juin 2023 relatif à la commune de Clairvaux d'Aveyron, rappelle que « le courriel de la société Bouygues faisant office de compte rendu de la réunion de septembre 2022. Elle estime qu'un tel document administratif est communicable à toute personne qui en fait la demande en application de l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration. Elle émet donc un avis favorable ». À défaut de réponse dans un délai d'un mois, ou dans l'hypothèse d'une réponse incomplète, nous saisissons la Commission d'accès aux documents administratifs.

5/ Luittes locales

A/ Sabotage dans les Hautes-Pyrénées

Un mystérieux incendie, passé sous silence, d'un chantier de centrale photovoltaïque : "forcément qu'on allait être déclarés coupables", dénonce un opposant

<https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/hautes-pyrenees/tarbes/un-mystereux-incendie-passe-sous-silence-d-un-chantier-de-centrale-photovoltaïque-forcément-qu-on-allait-etre-declares-coupables-denonce-un-opposant-3296307.html>

« C'est un projet comme il en existe des centaines en France, l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol à Cizos, dans les Hautes-Pyrénées. Quelques riverains et associations de défense de l'environnement ont déposé un recours. Mais voilà, qu'un mystérieux incendie a eu lieu sur le chantier. L'enquête s'est portée en premier lieu sur les opposants. Ce qu'ils dénoncent.

(...)

Le chantier va rapidement se retrouver à l'arrêt après un incendie dont on découvre l'existence par le biais d'une publication de photos sur un réseau social, le 31 janvier 2026. "Au village de Cizos, vers le Magnoac, l'implantation d'un parc photovoltaïque de 4 hectares pose problème. Un incendie a eu lieu sur ce chantier, qui a emporté dans les flammes une remorque, une mini-pelle et une grosse pelle mécanique, pourtant éloignées les unes des autres", écrit l'auteur du message, membre de l'association France Nature Environnement 65. »

B/ Victoire contre TSE à en Mayenne : un conflit d'intérêt de la mairie sanctionné !

Et de 115 victoires !

<https://victoires-pv.gogocarto.fr/map#/carte/@24.62,523.13,0z?ca>

Arrêté préfectoral contre TSE pointant le conflit d'intérêt

https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/03/arrete_signe.pdf

Extraits :

Sur le conflit d'intérêts

Considérant que la note technique portant sur l'exploitation agricole et l'installation agrivoltaïque indique que l'exploitant associé au projet agrivoltaïque de la société IZE PV est le GAEC HALCUL dont les co-gérants sont Madame Anne-Flore Bourillon, Monsieur Denis Bourillon et Monsieur Pascal Bourillon ;

Considérant que Madame Anne-Flore Bourillon exerce la fonction de maire de la commune d'Izé ;

Considérant l'article L. 2122-26 du Code général des collectivités territoriales qui énonce : « Dans le cas où les intérêts du maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats. » ;

Considérant l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme qui énonce : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » ;

Considérant qu'aux termes de l'article 1 de la loi n° 2013-907 sus-visée, « *les personnes titulaires d'un mandat électif local (...) exercent leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité et veillent à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts ou tout risque d'influence étrangère* » ;

que, selon l'article 2, le conflit d'intérêts est défini comme étant « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* » ;

que « *les personnes titulaires de fonctions exécutives locales sont suppléées par leur délégataire, auquel elles s'abstiennent d'adresser des instructions* » ;

Considérant que le décret n° 2014-90 sus-visé prévoit en son article 5 que « *lorsqu'elles estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, qu'elles agissent en vertu de leurs pouvoirs propres ou par délégation de l'organe délibérant* », les maires « *prennent un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles elles estiment ne pas devoir exercer leurs compétences et désignant, dans les conditions prévues par la loi, la personne chargée de les suppléer. Par dérogation aux règles de délégation prévues aux articles L. 2122-18, (...) du Code général des collectivités territoriales, elles ne peuvent adresser aucune instruction à leur délégataire* » ;

Considérant qu'alors que le conflit d'intérêts était caractérisé, à la date de naissance de l'avis réputé favorable, Madame le maire d'Izé ne s'était pas déportée conformément aux obligations susmentionnées ;

Considérant qu'au regard du vice de procédure identifié, l'avis réputé favorable du 29 novembre 2025 est entaché d'illégalité ;

C/ Abandon d'Engie-green en Dordogne

« Bonjour,

C'est avec plaisir que nous vous annonçons qu'ENGIE-Green a officiellement abandonné leur projet agrivoltaïque sur la Guérinchie (Thiviers 24800). Toutefois le collectif reste toujours en veille ... nous ne lâcherons jamais l'affaire !

Vous trouverez toutes les informations sur notre news en pièce jointe.

Bonne journée,

Jean-Philippe LESBROS

CSVA 24 »

contact@csva24.fr

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/02/IDM-02-2026-OK.pdf>

ENGIE GREEN
5 rue Adrienne Bolland
33185 LE HAILLAN

Mairie de Nantheuil
Le Bourg,
24800 NANTHEUIL

Le Haillan, le 17/11/2025

Objet : Arrêt du projet agrivoltaïque « LA GUERINCHIE » sur la commune de Thiviers

Madame la Maire,

Je me permets de vous écrire afin de vous informer de l'évolution du projet agrivoltaïque de La Guérinchie sur la commune de Thiviers.

Après plusieurs mois d'études, d'adaptation du projet aux évolutions réglementaires, d'analyses techniques et d'échanges avec les acteurs locaux, nous avons été confrontés à un ensemble de difficultés qui, malgré les efforts engagés, ne permettent plus d'envisager un développement du projet conforme aux ambitions initiales.

Dans ces conditions, nous avons pris la décision de mettre fin au développement du projet agrivoltaïque de La Guérinchie.

Par ce courrier, nous souhaitons vous informer officiellement de cette décision. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions à venir.

Je vous remercie à nouveau pour les échanges que nous avons pu avoir et je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Mathieu LE GRELLE
Responsable Agence Développement

6/ Un MWc rapporte 4500 euros par année aux collectivités locales

Ainsi, pour 20 hectares, cela fait 90 000e de retombées locales annuelles. Dans un contexte de baisse des dotations, c'est non négligeable, et peut expliquer l'acceptation des élu.es locaux <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/02/Capture-decran-.2026-02-18-a-02.25.45.png>

Précisions sur ce que représente cette somme. Dans « Réponses aux éléments de langage des industriels », page 16, nous trouvons les chiffres suivant : https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/01/Photovoltaïque-sur-sols-vivants-_-reponses-aux-industriels-decembre-2025-v8.pdf

Prenons le cas du projet de Camps-la-Source dans le Var (83)
Soit une centrale de 30 MW, la CRE nous apprend que le CAPEX est de 935 €/KW et que l'OPEX est de 24 €/KW et par an ⁽⁴³⁾. Nous obtenons alors le tableau suivant.

Durée de vie	30	ans
Puissance	30	MW
Taux de charge	18%	
Energie annuelle	47,3	GWh
Capex	935	€/KW
Opex	24	€/KW/an
Total investi	49 650 000	€
Tri CRE	2,99	
Revenu total	120 000 000	€
Bénéfice total sur la durée	70 350 000	€
Bénéfice annuel	2 345 000	€

⁴³ https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Rapports_et_etudes/2024/Rapport_bilan_PPE2.pdf

Bénéfice annuel par MW	78 167	€
Prix de revente du GWh	84,6	€

Par ailleurs, l'industriel vend son électricité à une valeur garantie pour 20 ans entre 80 et 90 € le MWh ⁽⁴⁴⁾. J'ai pris une valeur intermédiaire de 84,6€/MWh pour obtenir un revenu global de 120 millions d'euros sur 30 ans. Cela donne un TRI appréciable de 3.
Le bénéfice net par an est de 2 345 000 €, soit 78 167 €/MW.

7/ La chronique du Père Peinard.

L'agrivoltaïsme, le passe-droit en costume vert

<https://www.radiosaintaffrique.com/la-chronique-du-pere-peinard14-lagrivoltaisme-le-passe-droit-en-costume-vert/>

« Au début, ces machins-là, les panneaux à bouffer du soleil, ils faisaient pas les marioles.

Bien sages, bien peinards, posés sur les toits comme des chats au soleil.

Alignés sur les hangars, étalés au-dessus des parkings, sur tout le béton déjà foutu. Là, on disait rien. C'était presque logique, tu vois : le ciment a déjà bouffé le terrain, autant y coller des plaques qui brillent.

On nous vendait ça comme le futur propre, la transition nickel chrome, la techno qui lave plus vert que vert. Le progrès en costume repassé.

Et puis, patatras.

Les voilà qu'ils sautent la barrière, les salopards de panneaux. Du champ visuel, ils sont passés au champ tout court.

Les voilà plantés dans les prairies, sur les pâtures, au bord des forêts. Là où la terre respire encore, là où le sol vit, grouille, bosse en silence pour nous faire à bouffer. Et là, forcément, ça grince des dents. Parce qu'entre un toit de supermarché et une prairie, c'est pas juste le décor qui change — c'est la combine, la logique, la morale.

Pourquoi qu'on va coller des panneaux sur des terres agricoles, hein, alors qu'y a des milliers d'hectares de parkings, de friches crasseuses et de toitures d'entrepôts qui attendent toujours qu'on s'occupe d'eux ?

Question toute bête. Question qui fout la trouille. Parce qu'elle montre un truc qu'ils voudraient planquer : tout ce qui est "renouvelable", c'est pas forcément pensé pour le bien commun. Ça peut très bien servir les mêmes vieux goinfres qu'avant.

Et là, attention, mot magique sorti du chapeau : agrivoltaïsme.

Ça sonne doux, hein ? On dirait une berceuse pour élu local. Agriculture + électricité = mariage heureux sous le soleil. La carotte qui fricote avec l'électron, l'harmonie rurale 2.0. Sur le papier, c'est joli comme un programme électoral. Dans les dossiers des promoteurs, c'est carrément de

la poésie.

Sur le terrain ? C'est une autre chanson.

Pour pas mal de monde, l'agrivoltaïsme, c'est surtout un passe-droit en costume vert. Une étiquette écolo collée sur de gros projets industriels bien lourds, histoire de foutre des kilomètres de panneaux sur des terres agricoles, naturelles ou forestières, en contournant gentiment les protections qui gênaient.

Derrière leur blabla de "synergie", y en a beaucoup qui voient surtout un accaparement.

Des sols vivants transformés en supports à kilowattheures.

Des champs qui passent de terres nourricières à lignes dans un portefeuille d'investisseur. La terre qui devient actif financier. Tu parles d'un progrès. Parce que l'histoire, elle est aussi dans le tiroir-caisse. Louer ses terres pour des panneaux, ça peut rapporter plus, et plus tranquille, que de cultiver avec des prix agricoles qu'on étrangle. Résultat ? Une agriculture sous perfusion énergétique, dépendante des loyers versés par les énergéticiens. Le paysan qui recule, le contrat qui avance.

Et puis faut pas nous la faire : couvrir des sols de ferraille et de silicium, changer l'ombre, l'eau, les usages, c'est pas neutre.

Les défenseurs de la terre, eux, ils alertent : biodiversité, paysages, qualité des sols, vie locale — tout ça, ça trinque. Le vert des panneaux, ça doit pas planquer le gris du vieux modèle industriel qui continue peinard sous une couche de peinture écolo.

Pendant ce temps-là, le solaire sur les surfaces déjà bousillées, il roupille. Toits d'entrepôts, zones commerciales, parkings... y a de quoi faire. Mais c'est moins simple, moins rentable, plus prise de tête que de rafler d'un coup des grandes parcelles rurales. Le soleil brille partout, mais le fric, lui, a ses coins préférés.

Alors forcément, face à cette ruée vers la terre, ça s'organise.

Paysans, riverains, écolos, citoyens qui veulent pas qu'on leur transforme la campagne en centrale industrielle à ciel ouvert : tout ce monde-là rappelle un truc simple — la terre agricole, c'est pas un gisement à exploiter, c'est un commun à défendre.

Côté paysans, chapeau bas à la Conf' Paysanne, qui lâche pas l'affaire. Et en Aveyron, tous les syndicats paysans sont vent debout contre ces combines agrivoltaïques.

Et du côté des assocs et des citoyens, y a la Résistance qui monte. Faut causer de la coordination nationale Photorévoltée : ceux-là, ils dégainent du juridique bien pointu pour mettre des bâtons dans les roues des projets de panneaux partout en France. En Aveyron, on leur doit l'abandon d'un

énorme projet sur le Causse Comtal. Oui, le même coin où, y a trente piges, un comte à la noix rêvait de coller des lions. Les lubies changent, la démesure reste.

À la coordination de cette résistance organisée, y a Loïc Santiago. Déjà vu au charbon contre le compteur Linky, et toujours aussi affûté. Posé, précis, redoutable sur les dossiers. Le genre de type qui te démonte un projet avec un Code de l'urbanisme et trois virgules bien placées.

La semaine dernière j'ai pu le rencontrer pour enregistrer une émission Dissonances qui, truc époustouflant, est en podcast sur notre site et sera diffusée sur nos ondes ce samedi 28 février à 16h !

Alors, chers promoteurs de ces soi-disant beaux projets photovoltaïques perchés sur nos forêts et nos champs, je vous souhaite du courage. Parce qu'à un moment ou à un autre, vous aurez en face de vous l'assoc Photorévoltée et tout ce que ça représente : une contestation qui pose les vraies questions, à savoir : où, comment et pour qui on développe le solaire sur du sol vivant ?

Avec, toujours en ligne de mire, la sauvegarde d'une agriculture vivante, qui nourrit, et non pas le maintien d'une paysannerie reléguée au rôle d'alibi sous des ombrières de silicium.

Salut et Fraternité »

Bon courage !

La Coordination Nationale Photorévoltée.

Luttes contre le photovoltaïque sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

coordo-luttes-pv@protonmail.com

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org>

Tribune signée par plus de 400 organisations, à diffuser !

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/04/26/photovoltaïque-sur-des-terres-naturellesagricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pas-dans-le-panneau/>

Pour nous soutenir :

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-photorevoltee>

Ou par chèque à l'ordre de l'association nationale photorévoltée, à envoyer au 4 avenue gustave bessière 12330 Marcillac-Vallon

Envoyé d'un ordinateur connecté en filaire, wifi déconnecté et utilisant des filtres écrans pour la lumière bleue

